

**MAIRIE DE
LE REVEST LES EAUX**



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNI EN DATE DU LUNDI 22 FEVRIER 2016**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 22 Février 2016 à 18h

MAIRIE ANNEXE

Sous la présidence de **Monsieur Ange MUSSO**, Maire de Le Revest les Eaux.

Etaient présents : Mmes et MM. BROCHEN Michelle - DEMAI Claude – LE TIEC Nicole
Mme MOGGIA Jeanne - M. NGUYEN VAN NUOI Richard – ROUVIERE Jacques - SIMIAN
René – Mme VERGOS Josiane - Adjoint.

Mmes et MM – BARRE Jean-Paul – BARRY DUPRE Magali – CHESNAUD Sophie –
DAMILANO Sandrine - DOURLET Christine – FERAUD Jean-Philippe – FEVRE Nathalie –
JEAN Thierry - MARTEL Christiane - MEYRIEU Frédéric – OSPIZI Dominique –
REGNAUD Jacqueline - ROCCHI Marie-Claude - VIZIALE Jean-Marc - Conseillers
Municipaux,

Ont donné procuration conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des
Collectivités Territoriales :

- M. GERODEZ Michel	à	M. MUSSO Ange
- M. GOZZO Gabriel	à	Mme MOGGIA Jeanne
- M. ROMANI Gilles	à	M. JEAN Thierry

Absente excusée : Mme LORENZINI Christine

Secrétaire de séance : Mme LE TIEC Nicole

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Informations générales.
- B. Désignation du secrétaire de séance
- C. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 25 janvier 2016
- D. Décisions du Maire

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Délibération n°06/16** – Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention-cadre de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour l'année 2016.

- **Délibération n°07/16 – Festival US : Adoption du règlement et fixation des tarifs des emplacements.**
- **Délibération n°08/16 – Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de Gestion portant adhésion au service assistance retraite du Centre de Gestion.**
- **Délibération n°09/16 – 98^{ème} congrès des maires des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016 – Mandat spécial pour missions élus – Remboursement.**
- **Délibération n°10/16 – Débat d'Orientations Budgétaires 2016.**
- **Délibération n°11/16 – Subvention à l'association Les Amis du Coudon – Action d'insertion par l'économie.**
- **Délibération n°12/16 – Débat d'Orientation Budgétaires 2016 – Budget de l'eau**
- **Délibération n°13/16 – Personnel territorial – Prestations d'action sociale à compter du 1^{er} janvier 2016.**
- **Délibération n°14/16 – Tarifs voyage San Remo et Vintimille**

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h15

Monsieur le Maire, comme la loi l'y oblige, fait l'Appel en énonçant les quelques procurations données.

A. Informations générales

Monsieur le Maire effectue un rappel des règles de prise de parole en séance et demande à ce que personne ne coupe la parole d'un conseiller qui s'exprime.

B. Désignation du secrétaire de séance

Madame Nicole LE TIEC est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

C. procès-verbal du 25 janvier 2016

Des observations sont notées sur les points suivants :

Délibération n°01/16 – Vente d'un terrain appartenant au domaine privé de la commune

Madame MARTEL observe que, pour la première délibération relative à la vente de la parcelle AC86 pour partie, il est mentionné que l'autorisation porte sur la vente du terrain cadastré section AC 226 d'une superficie de 86 m² au prix de 12 000 €.

Elle constate que la parcelle AC86 n'apparaît plus alors que sont ajoutées les parcelles AC 225 et AC 226. S'agit-il-t-il d'une erreur ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'erreur. Il indique que le partage de la parcelle est réel aujourd'hui.

Madame ROCCHI précise que ceci n'a pas été dit lors du précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire : Nous pensons le contraire....

Madame MARTEL fait observer que la délibération ne fait pas mention de la construction réalisée sur le domaine communal.

Monsieur le Maire ne souhaite pas réexpliquer ce qui a déjà été dit lors du conseil du 25 janvier dernier. Il s'agit d'un bien vacant....

Monsieur FERAUD soulève qu'il avait également été dit que le propriétaire qui avait édifié les constructions était de bonne foi....

Monsieur le Maire souligne que c'est son intime conviction, en effet.

Question orale n° 2 – Madame MARTEL

Madame MARTEL souhaite que soit précisé que Monsieur le Maire a ajouté après la phrase suivante « En ce qui concerne le Revest, les employées municipales ont les mêmes salaires que les hommes et, quant aux postes à responsabilité, le DGS est une femme » que « Le Directeur de Cabinet est un homme mais c'est un poste politique ».

Monsieur le maire ne pense pas avoir formulé ceci.

Monsieur FERAUD note que le PV n'a aucun caractère politique mais il doit être le verbatim du déroulement du conseil municipal ; il souhaite que des modalités soient trouvées pour se mettre d'accord et que l'enregistrement est une solution.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas d'enregistrement.

Ces observations faites, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2016 est adopté.

D. Décisions du Maire :

N° décision	Objet et montant
03/16	Signature d'un marché passé suivant procédure adaptée en vue de la réalisation de travaux de réfection des sous-bassements du couloir de l'école maternelle de Dardennes avec la SARL Cinquin Peinture pour un montant HT de 4 107,00 € HT
04/16	Signature d'un marché passé suivant procédure adaptée en vue de la réalisation de travaux de mise en conformité d'une installation électrique aux normes NF C 15100 pour la buvette du Stade avec la société PRO-ELEC-PACA pour un montant de 5 598,62 € HT
05/16	Signature d'un marché passé suivant procédure adaptée en vue du remplacement de Points d'Apports Volontaires (PAV) destinés au tri sélectif par des PAV enterrés en face de la Maison des Comoni avec la société DUNEX pour un montant de 28 240,00 € HT
06/16	Signature d'un marché passé suivant procédure adaptée en vue du remplacement de lanternes Route du Général de Gaulle avec l'entreprise CITELUM pour un montant de 18 740,00 € HT (mise aux normes)
07/16	Signature d'une convention relative à la réalisation de chantiers de débroussaillage à intervenir entre la commune et l'association ADCE 83 pour un montant de 3 800 € du 03 octobre 2016 au 15 novembre 2016.
08/16	Signature d'un marché passé suivant procédure adaptée pour une mission de contrôle : bâtiment préfabriqué à l'école élémentaire avec le bureau VERITAS pour un montant de 2 800 € HT
09/16	Signature d'un marché passé suivant procédure adaptée en vue de la réalisation d'une mission de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs : bâtiment préfabriqué à l'école élémentaire avec le bureau d'études BECS pour un montant HT de 984,00 e HT

Monsieur FERAUD salue le recours à une entreprise d'insertion.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°06/16 – Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention-cadre de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour l'année 2016

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T), dont le fonctionnement est régi par l'article 12 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, est l'organisme statutaire chargé, parmi d'autres missions, d'assurer la formation initiale et continue des agents de la fonction publique territoriale.

Depuis plusieurs années, des conventions cadres de partenariat lient le C.N.F.P.T. et les collectivités pour permettre le financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

La convention cadre est le document indispensable et préalable pour permettre à nos agents de suivre des formations payantes.

Sont concernées les actions de conseil, d'accompagnement de projet et d'orientation des agents, les actions de formation spécifiques dites « intra », la participation des agents sur des dispositifs non financés par la cotisation, la participation au C.N.F.P.T. des personnels non cotisants.

Considérant que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale peut, afin de compléter son offre de formation, organiser au cours de l'année 2016 des actions de formation collectives ou individuelles, complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation, moyennant une participation financière de la collectivité,

Considérant que la collectivité a tout intérêt à faire profiter son personnel d'actions de formation, et ce, afin d'améliorer la qualité du service public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'accepter les conditions générales et financières énoncées dans la convention – cadre de partenariat avec le CNFPT, établie pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention – cadre de partenariat – Année 2016.
- De dire que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2016.

Délibération n°07/16 – Festival US – Adoption du règlement et fixation des tarifs des emplacements

Le Festival US a été lancé par la Commune en 2015, le week-end de pentecôte, en remplacement des « balades gourmandes »

Cette manifestation a rencontré un important succès et est reconduite cette année du 14 au 16 Mai 2016.

Il nous est apparu nécessaire de préciser le rôle et les responsabilités de chacun, d'en définir le cadre financier et juridique.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le règlement du Festival US
- de fixer les tarifs des stands

Pour les emplacements des stands du Festival US, je vous propose de fixer les tarifs pour les trois jours comme suit :

- Stands assurant un service de restauration complète : 1000 €
- Stands exposants et restauration autre que complète moins de 5 ml : 200 €
- Stands exposants et restauration autre que complète plus de 5 ml : 300 €

Les emplacements seront attribués du 14 au 16 Mai 2016.

Le site sera ouvert au public à partir de 10 heures et fermera à 23 heures. Le démontage des stands pourra s'effectuer le lundi 16 Mai de 20 heures à 23 heures ou le mardi 17 Mai de 7 heures à 15 heures.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur concernant le Festival US.

- de fixer les tarifs des emplacements comme suit :

- Stands assurant un service de restauration complète : 1000 €
- Stands exposants et restauration autre que complète moins de 5 ml : 200 €
- Stands exposants et restauration autre que complète plus de 5 ml : 300 €

Monsieur FERAUD : « l'an dernier, le conseil municipal n'avait pas été consulté sur les prix de stands. 80 000 € étaient portés au budget au titre des dépenses pour le Festival US. Pour 2016, quel est le coût réel pour la commune ? »

Monsieur le Maire : « Ces recettes vont venir en diminution du coût et non en dépenses supplémentaires. A ce jour, pour l'édition 2016, nous en sommes à 70 000 € de dépenses programmées.

Cette délibération a été adoptée par :

23 voix pour
0 voix contre
3 abstentions

Délibération n°08/16 – Autorisation d'une signature d'une convention avec le Centre de Gestion portant adhésion au service assistance retraites du Centre de Gestion du Var

Par délibération n° 2015-55 du 9 novembre 2015, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, certains actes de Gestion liés à la retraite et à assurer le contrôle d'autres actes.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de Gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet : tarif unitaire

Affiliation 10 €

Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues, invalidité, réversion) 100 €

Simulation de calcul sur demande de l'agent (avant l'âge légal de départ à la retraite) 80 €

Simulation de calcul (cohorte) 80 €

Dossier de demande d'avis préalable 80 €

Dossier de gestion des comptes individuels retraite (cohorte) 80 €

Ce qui correspond à un coût moyen annuel de 120 € environ.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var n° 2015-55 du 9 novembre 2015 ;

Considérant que les collectivités et établissements territoriaux ont en charge l'instruction des dossiers de retraite de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de gestion de la fonction Publique Territoriale du Var, ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Délibération n°09/16 – 99^{ème} congrès des Maires des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016 – Mandat spécial pour missions élus - Remboursement

Suite à l'annulation du Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France en novembre dernier, le prochain Congrès, ainsi que le prochain Salon des collectivités, auront lieu **les 31 mai, 1er et 2 juin 2016**, au parc des expositions de la Porte de Versailles. L'édition suivante aura lieu à la période habituelle, **du 20 au 23 novembre 2017**.

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil municipal a autorisé le remboursement des frais de mission occasionnés par le déplacement des élus dans le cadre de l'intérêt général, sur la base des frais réellement exposés.

Le Code général des Collectivités Territoriales permet aux assemblées locales délibérantes de confier par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de leurs membres.

Monsieur FERAUD demande si le projet de délibération présenté peut être rédigé différemment sur le point relatif à la participation possible de deux conseillers municipaux, afin de bien préciser qu'ils se verront confier un mandat spécial en cas d'empêchement du Maire et du premier adjoint.

Monsieur le Maire donne son accord. Le projet de délibération est modifié en conséquence.

Monsieur FERAUD demande si ce qui n'a pas été consommé du fait de l'annulation du congrès de 2015 fait l'objet d'un report sur le budget 2016.

Monsieur le Maire précise que seules les dépenses d'investissement engagées font l'objet de restes à réaliser (RAR) inscrits sur le budget suivant. Il n'y a pas de RAR pour le fonctionnement.

Monsieur FERAUD demande s'il n'y a pas d'erreur dans la date annoncée pour l'édition ultérieure (du 20 au 23 novembre 2017)

Monsieur le Maire confirme les dates données par les organisateurs du congrès : la 100^{ème} édition est prévue en 2017.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- Confier un mandat spécial à Messieurs Ange MUSSO, Maire, et Richard NGUYEN VAN NUOI, premier adjoint, et en cas d'empêchement des précités, de deux conseillers municipaux, à l'effet de se rendre à Paris du 31 mai au 2 juin 2016 pour le congrès de l'association des Maires,
- Dire que ce mandat spécial est réalisé dans l'intérêt de la commune,
- Prendre en charge tous les frais inhérents à ce mandat spécial,
- Rembourser à Messieurs Ange MUSSO et Richard NGUYEN VAN NUOI, ou en cas d'absence des précités à deux conseillers municipaux, leurs frais réels sur présentation d'un état et des justificatifs.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6532 du budget communal.

Délibération n°10/16 – Débat d'orientations budgétaires 2016

ROB : « Acte de prévision et acte politique majeur, le vote du budget annuel conditionne l'action municipale.

Depuis la loi du 6 février 1992, le législateur a souhaité associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget par la tenue préalable d'un débat d'orientation budgétaire.

Etape préalable au vote du budget, ce débat doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent ce dernier.

Le législateur a souhaité encore enrichir ce débat au travers de l'article 107, consacré à la transparence financière, au sein de la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (« loi NOTRe »).

En effet, le législateur a voulu préciser les termes de l'échange sur les orientations budgétaires.

Ce débat doit porter sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Sur ces deux derniers nouveaux éléments, amenés par la Loi NOTRe, les données communales sont les suivantes :

Engagements pluriannuels envisagés : aucun engagement pluriannuel n'est envisagé, les investissements prévus se réalisant sur un exercice budgétaire.

Structure et gestion de la dette : sans objet, la commune ayant procédé au remboursement anticipé de ses prêts, au 1er janvier 2014.

Le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal.

Il présente tout d'abord les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2016 de la Commune du Revest es Eaux, les dispositions du projet de loi de finances pour 2016 ayant un impact sur le budget municipal (A), puis une synthèse de la situation de la Commune et des grandes orientations budgétaires pour la période 2016 (B)

A. ELEMENTS DE CONTEXTE

Cette année plus que jamais, nos orientations se feront dans un contexte difficile compte tenu de la crise économique qui se poursuit et des obligations nouvelles que nous impose l'Etat. Le gouvernement persiste à imposer une baisse drastique et inéquitable des dotations et compense moins de 20% des dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires.

Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit, ainsi qu'annoncé en avril 2014 et conformément à la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014-2019, votée le 29 décembre 2014, une nouvelle réduction des dotations de l'Etat aux collectivités, de 3,67 milliards d'€.

Cette participation renouvelée à l'effort de redressement des finances publiques, (parfois abrégée en « contribution au RFP », voire « CRFP ») en incluant la première baisse opérée en 2014, conduirait les dotations de l'Etat aux collectivités à reculer de 12,5 milliards d'euros d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros.

Sur la période 2014-2017, la baisse cumulée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal constituera au total un prélèvement sur recettes de 15,8 milliards d'euros. Par ailleurs, le bloc communal subit ainsi l'essentiel du prélèvement, alors même qu'il réalise plus de 63% des investissements publics locaux avec seulement 4,1% de la dette nationale.

Ainsi, le montant global des dotations de l'Etat versées à notre Commune s'élevait à 574 764 € en 2012, à 410 244 € en 2015 et sera réduit à environ de 330 000 € en 2016 et 249 000 € en 2017.

Les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires approchent les 85 000 € et ne sont compensées qu'à hauteur d'environ 15 000 €.

Quant à la crise économique, elle frappe durement notre Commune par l'intermédiaire de la carrière dont le chiffre d'affaires a chuté depuis 2012. La conséquence est une perte de recettes de 140 000 € sur notre budget (740 000 € en 2012, 600 000 € en 2016).

Cette situation entraîne une perte sèche annuelle sur notre budget de plus de 530 000 euros, soit près de 15% du montant des dépenses réelles !

Plus que jamais, cette situation nouvelle confirme notre volonté de poursuivre la politique de gestion rigoureuse et ambitieuse que nous menons depuis 2001.

En 2016, nous ne devons pas céder à la sinistrose et l'année doit être placée sous le signe de l'action. Nos objectifs de gestion doivent permettre de conserver des marges de manœuvre tout en poursuivant l'amélioration des services rendus à la population, la modernisation de ses équipements et la réalisation des investissements indispensables au développement économique. Nous aurons un programme d'investissement ambitieux qui sera réalisé sans recours à l'emprunt. Nous répondons à la crise par de l'activité.

B. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2016

Je vous proposerai un budget responsable, solidaire et ambitieux.

Pour ce faire, notre collectivité locale dispose de recettes assises sur trois axes principaux :

- Tout d'abord, la Dotation Globale de Fonctionnement.
Cette dotation de l'Etat fond comme neige au soleil depuis 2012 et la tendance continue de s'accélérer. Certes, pour 2016, aucun chiffre définitif ne nous est encore parvenu mais toutes les simulations financières montrent une baisse importante et inéquitable (80 000 € selon l'AMF). Baisse importante puisque de 2012 à 2017, l'Etat annonce une baisse de l'ordre de 27%. Baisse inéquitable puisque notre Commune verra sa dotation baisser de 56,70% durant la même période. En effet, notre contribution au redressement des finances publiques sera d'autant plus importante que notre taux d'endettement est nul, notre taux de taxe d'habitation est faible et une partie non négligeable (environ 30%) de nos recettes trouvent leur source ailleurs que dans les taxes et les dotations d'Etat.

Le gouvernement appelle solidarité ce qui n'est que la sanction des bons élèves.
« Vous avez bien travaillé : vous n'avez plus de dettes, vos taux d'imposition sont faibles, vos recettes sont diversifiées, vous avez fait les efforts au moment opportun, vous devez donc payer pour ceux qui n'ont fait aucun effort! »

Aussi, notre budget prévoira une baisse de l'ensemble des dotations d'Etat de l'ordre de 80 000€ en 2016.

- Ensuite, l'impôt.

En 2015, je précisais que si l'Etat ne revenait pas sur ses décisions concernant les dotations, nous aurions beaucoup de mal à maintenir nos taux d'imposition actuels dans les années à venir. Je vous rappelle que notre Commune est classée 147ème sur 153, sachant que la plus imposée est classée à la première place.

Puisque l'Etat n'est pas revenu sur ses décisions concernant les dotations et afin de préserver l'avenir, pour la première fois depuis 2001, nous ne pourrions éviter d'avoir recours à l'impôt.

En effet, si nous avons pu compenser la perte budgétaire de 530 000 € par plus de 385 000 € de réduction des dépenses (soit plus de 10% du montant des dépenses de fonctionnement réelles), nous ne pourrions, dans l'avenir, trouver d'autres sources d'économie sans réduire les investissements et les services offerts aux Revestois. Ce à quoi, nous nous refusons !

Il sera donc nécessaire de demander un effort aux Revestois. Ainsi, la compensation de la perte budgétaire sera réalisée par 72,65% d'économie et 27,35% d'effort fiscal.

Aujourd'hui, la valeur moyenne des impôts locaux au Revest représente 344 € par habitants alors qu'elle représente 433 € dans les Communes françaises similaires et 492 € dans les Communes similaires de la région PACA.

Je vous proposerai donc que cette valeur moyenne soit d'environ 384 € en 2016, ce qui représente une augmentation mensuelle moyenne de 3 euros 33 cents par habitant, soit 8 euros par foyer fiscal.

Je vous proposerai que cet effort soit réparti sur la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti.

- Enfin, la carrière de Tourris au Revest.
Elle constitue le 3ème volet principal des recettes de la commune. En effet, la société SOMECA exploitante du site paie une redevance à la ville assise sur son chiffre d'affaires. Les projections pour l'année à venir font apparaître une baisse d'activité. Baisse qui se poursuit sans interruption depuis 2012.

La conséquence directe de ce ralentissement est la baisse corrélative des recettes d'exploitation. Baisse que nous avons anticipée mais que nous ne pouvions imaginer se poursuivre aussi longtemps.

Aussi dans un contexte difficile, où les perspectives de l'ensemble des recettes risquent de ne pas croître, voire de baisser, je vous propose de ne pas céder à la sinistrose et de poursuivre notre politique volontariste autour de cinq axes majeurs :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de personnel.
Cette année encore, celles-ci demeurent sous le seuil des 50 % des dépenses réelles de fonctionnement. Nous avons su rationaliser nos ressources humaines pour offrir à la population des services toujours plus nombreux.

Cela malgré plusieurs décisions de l'Etat avec un impact direct sur les dépenses communales :

+ Réforme des rythmes scolaires sans réelle compensation financière (environ 85000€ de dépenses pour 15000€ de compensation.

+ Reclassement Indiciaire des agents territoriaux qui entraîne une augmentation d'environ 1,5% de nos dépenses de personnels, soit 30000€ en 2016.

- Maintenir un niveau élevé d'investissement.
Les investissements sont nécessaires afin de réaliser, comme lors des précédents mandats, notre programme d'équipements à destination des Revestois. Plus d'un million et demi d'euros seront ainsi prévus pour 2016 !
- Maintenir un taux d'autofinancement élevé pour les investissements que la commune souhaite réaliser.
Ce taux d'autofinancement est le principal indicateur de notre santé financière. C'est cette dernière qui nous autorise à soutenir le rythme important de nos investissements et qui nous exonère de toute contrainte extérieure.
- Maintenir notre participation élevée au Centre Communal d'Action Sociale.
Nous devons être en mesure de poursuivre, voire d'amplifier si nécessaire, notre politique d'aide aux personnes les plus démunies.
- Maintenir notre politique jeunesse ambitieuse (écoles, centres de loisirs sans hébergements, séjours, crèche...).

Pour conclure, malgré notre recours à l'effort fiscal, nous demeurerons, en 2016, une des Communes les moins imposées et la Commune la moins endettée du Var, tout en offrant tous les services publics de proximité : crèche, accueil périscolaire, poste avec DAB, CCAS, politique jeunesse, les anciens, postes de dépenses que nous ne voulons pas toucher.

En 2016, les études pour la micro crèche seront lancées. En matière de politique foncière, la commune envisage d'acheter deux terrains (chemin du colombier + hameau Dardennes) et, après régularisation des transferts de voirie Val du Rocher, les terrains communaux pourront être vendus à des personnes pouvant bénéficier du PLS.

Monsieur FERAUD demande si cette info a bien été communiquée à tous les Revestois.

Monsieur le Maire rappelle que l'information est connue des Revestois via le journal municipal et que les courriers de demande sont bien réceptionnés. L'information va être renouvelée et le choix de 6 acheteurs sera fait en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : « Pour conclure, je vous propose de faire supporter l'effort fiscal sur la TH et la TFNB. Malgré cet effort fiscal de 150 k€, nous resterons une des communes les moins imposées, 5 à 6 points en dessous des moyennes régionales et nationales. »

Monsieur FERAUD : « Tout d'abord, nous tenons à saluer la présence d'un document argumenté et fourni en amont du conseil municipal. Il nous manque cependant un élément de taille, le résultat de 2015. Malgré un contexte contraint, vous évoquez dans ce document le souci de maintenir le même niveau de service pour les Revestois, ce que nous partageons.

Il nous est demandé aujourd'hui d'augmenter les impôts. Afin d'éclairer les débats, nous avons choisi, monsieur le maire, de faire comme il se doit pour un budget, un comparatif terme à terme avec le budget 2015 et non d'englober plusieurs années comme vous l'avez fait.

Vous invoquez, monsieur le maire, comme principal argument :

- La baisse de la DGF de l'état. Soit au vu des chiffres que vous avez fourni une baisse pour 2016 d'environ 80 000€ (de 410 000€ en 2015 à 330 000 € en 2016). Pour rappel l'état baisse la DGF au nom d'un apurement de la dette, apurement que vous saluez quand il s'agit du Revest et lorsque vos amis du gouvernement de droite de l'époque (c'est un clin d'œil, monsieur le maire) en faisaient de même.
- Les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires. Or ces dépenses ont déjà été intégrées au budget 2015, prévu à l'équilibre (à moins qu'il ne soit déficitaire). Il ne s'agit donc pas ici d'une nouvelle dépense.
- La perte de recette de la carrière. Pour cela vous remontez à 2012. Or, au vu des seuls documents en notre possession, soit le compte de résultats 2014, les revenus étaient déjà de 600 000€ comme ceux que vous prévoyez en 2016. La baisse de 140 000€ a donc déjà été englobée dans les précédents budgets qui ont produit jusqu'à présent des excédents, et non des moindres.
- Le festival US coûtera 70 000€, vous venez de l'annoncer, soit environ le montant de la baisse de la DF pour 2016. N'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur le maintien d'une manifestation aussi coûteuse par une commune de notre taille ? Ceci aurait un coût d'environ 45€ par foyer fiscal, soit la moitié de l'augmentation que vous nous proposez. Dans le contexte restreint que vous venez d'évoquer, pensez-vous que tous les Revestois sont prêts à financer une telle opération ?

Sauf à croire que les précédents budgets ont été facticement équilibrés par la vente de patrimoine, il nous faut donc au final trouver 80 000€ et non les 530 000€ invoqués, qui ne sont que le cumul de perte de recettes pour leur majorité déjà amorties lors des budgets précédents, tous excédentaires !

Pour cela, ne serait-il pas envisageable avant d'augmenter les impôts d'explorer d'autres pistes :

Depuis des années, et vous l'avez souvent claironné, le budget communal a produit des excédents qui ont permis l'apurement de la dette de la commune. Aujourd'hui, la commune dispose d'ailleurs d'un excédent de 679 000€. Même si nous n'en avons pas la publication officielle, ce qui est dommageable aujourd'hui pour affiner notre réflexion, Il nous faut savoir si le budget 2015 comporte un excédent. A quelle hauteur ? La commune ne dispose-t-elle pas suffisamment de réserves ou de ressources pour amortir la baisse de la DGF ? Les Revestois ne payent-ils pas aujourd'hui suffisamment d'impôts pour amortir la baisse de 80 000€ de la DGF ?

Côté recettes, vous n'évoquez pas les aides et subventions du département, de la Région, de l'Etat dans les réalisations de la commune.

Vous évoquez également une augmentation annuelle de 96€ par foyer fiscal. Au final, quelle sera la recette supplémentaire globale de cette augmentation pour la commune ?

Vous le comprendrez, nous disposons d'informations trop insuffisantes et parcellaires pour pouvoir alimenter notre réflexion. La seule baisse de la DGF ne peut suffire. Nous ne sommes pas opposés à une augmentation des impôts pour peu que les arguments développés soient recevables (investissements supplémentaires pour l'avenir...). Or, en l'absence d'éléments tangibles, nous sommes dans l'incapacité de nous prononcer.

Encore une fois la méthode a péché :

Depuis mars 2015, présentation du budget 2015, aucune commission des finances ne s'est réunie en un an. Etrangement, la seule annoncée est de plus ce vendredi à 15H, heure où nous travaillons.

Le DOB est prononcé alors que nous ne disposons pas du compte de résultats 2015.

Tout ceci traduit un problème de conception de la démocratie et de réflexion collégiale. Encore une fois, vous avez décidé seul sans vous entourer des compétences des conseillers municipaux pour envisager ensemble toutes les solutions. Pourtant, les compétences sont nombreuses et la commune aurait gain à en tirer parti. »

Monsieur le Maire : « Si vous aviez été là en 2012, vous m'auriez entendu m'inquiéter de la dette publique, quelle que soit la tendance au pouvoir. Je critiquais alors mes amis, j'espère pouvoir les critiquer l'an prochain, en 2017 ; Je reprends les montants des baisses antérieures : nous avons pu les amortir. La dernière baisse, nous ne pouvons pas l'amortir. Idéologiquement, je ne suis pas pour le principe de hausse des impôts.....mais 160 000 € de baisse entre 2015 et 216...

Je vous ai parlé du repas des anciens, vous de la Pentecôte. Pour information, le budget des fêtes comprend les événements suivants :

- les festivités d'été (environ 10 k€)
- Les Estivales
- Pentecôte

Mes chers Collègues, je n'aurai pas pensé que vous puissiez être pour la suppression d'un festival. A moins que vous n'auriez préféré un festival des Arts de la rue ? On peut aussi tout arrêter....

Vous me dites que le budget a été équilibré avec des ventes : les ventes viennent en recette d'investissement, pas en fonctionnement.

En ce qui concerne l'investissement réel, il représente 40% du budget, c'est énorme...

Si on prend 2015, nous sommes en déséquilibre de – 4000,00 €.

Bien sûr, nous avons 600 k€ « de côté ».....vous savez, j'étais avec mon collègue de La Londe et, suite aux inondations, les ponts ne sont pas assurés, les voies publiques non plus.....restent le matériel et les véhicules, remboursés à leur valeur en fonction de leur âge et à racheter neuf....

Mais, pour 2016 : nous sommes tout juste à l'équilibre alors qu'augmentent les cotisations et que le GVT (30 000 €) gonfle la masse salariale.

Aujourd'hui, vous m'avez proposé deux pistes :

- arrêter le Festival : nous ne le voulons pas,
- Utiliser l'excédent.....2020, dans 4 ans...600 k€ divisés par 4 égalent 150 k€ : nous pourrions dire que nous n'avons rien augmenté...Moi aussi je sais faire de la politique politicienne et laisser le prochain Conseil Municipal sans aucun excédent ! NON ! Ce n'est pas ma conception de la politique ! Il faut faire face avec courage aux situations difficiles.

Pour ce qui est d'avoir, lors du DOB, les résultats 2015, dans les grandes collectivités, le BP est voté en décembre, le DOB tenu en novembre, sans les chiffres N-1....

Pour les subventions, si l'Etat payait les transferts du RSA au Conseil Départemental, nous n'aurions pas à augmenter l'impôt. Alors que la région nous a aidés à hauteur de 70 k€ (35 k€ depuis 2008), le Conseil Départemental et TPM nous bien plus aidés. 3 millions d'€ de la part de TPM. Je n'attends pas de miracle des nouveaux élus de la région.

Et, vous savez.....j'ai connu une période où la gendarmerie s'occupait du Revest. Ces gendarmes, très présents, ont disparu pour passer compétence Police Nationale avec le commissariat de la Beaucaire, un territoire à couvrir plus vaste et une fermeture le soir. Nous sommes ainsi passés de 2 à 4 policiers municipaux. Cette année, nous avons un futur membre du service PM qui est en formation pour préparer la future organisation en vue du départ à la retraite de la chef de police. C'est pareil pour les ATSEM (une par classe) et les aides administratives placées auprès des directrices : nous ne sommes pas obligés de le faire mais nous continuerons de le faire ! Tout comme les investissements informatiques des écoles : cela me paraît être une nécessité. Tout ça a un coût, sans être « indispensable » tout en l'étant pour nos enfants...

Ce n'est pas de gaieté de cœur mais nous avons besoin de conserver un excédent pour faire face en cas de crise, pour continuer à offrir les mêmes services, pour continuer à investir.

Il y aura un autre débat quand il s'agira de l'harmonisation des fiscalités à l'intérieur de TPM. Et, une bonne nouvelle : les impôts nationaux vont baisser...peut-être 8 € par mois par foyer fiscal... »

En ce qui concerne la commission des finances, le statut des élus, vous permet de vous libérer sur convocation signée.

Monsieur FERAUD : « je suis d'accord sur les grands principes mais se posent des questions de choix et d'opportunité. Le budget 2015 est déficitaire de 4000 € : il est presque à l'équilibre.

Nous nous interrogeons sur les coûts du festival (45€ par foyer), pas son contenu. Nous comprenons que vous anticipiez les baisses prévues pour 2017.

Je tiens à vous faire part des problèmes que nous rencontrons pour assister à la commission finances....pourquoi pas 17h au lieu de 15h ? ou le samedi matin ?

Nous partageons avec vous l'idée d'investir et de garder le même niveau qualitatif. S'il faut augmenter les impôts, que ce soit le moins possible. »

Monsieur le Maire : « pour clôturer le débat : les convocations ont été envoyées 15 jours à l'avance, c'est amplement suffisant.

Et si j'avais suivi ma ligne libérale jusqu'au bout : vous m'auriez dit que ce n'est pas comme cela qu'on relance l'économie..... »

Le Débat d'Orientations Budgétaires – **Budget Principal** – concernant la Commune du Revest-Les-Eaux **pour l'exercice 2016**, prévu par la loi, s'est déroulé ce jour.

Délibération n°11/16 – Subvention à l'association Les Amis du Coudon – Action d'insertion par l'économie

Au titre de l'application concrète de sa politique développement durable, la commune entend reconduire cette année son partenariat avec des chantiers d'insertions par l'économie au niveau local.

Dans le cadre de son action d'insertion sur le département du Var, l'association « Les Amis du Coudon chantier d'insertion » propose aux communes du département du Var de lutter avec efficacité contre le chômage et l'exclusion autrement que par le caritatif et l'assistantat en développant des actions de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine naturel et bâti, et des actions d'entretien des espaces naturels.

L'association développe notamment son savoir faire par rapport à la pierre sèche et bâtie par le remontage de restanques et la création d'un patrimoine valorisant les anciens métiers.

L'association « Les Amis du Coudon Chantier d'insertion » propose :

- la mise en place d'équipes d'insertion salariées s'inscrivant dans un parcours distinct des stagiaires de la formation professionnelle ;
- des programmes de formation professionnelle, pré-qualification et qualification, de validation d'acquis professionnels en collaboration avec tous les acteurs de la vie socio-économique locale pour les métiers du second œuvre du bâtiment et de l'environnement et éventuellement dans d'autres domaines d'activités selon les configurations et volontés locales. Ces programmes seront élaborés en concertation avec les acteurs de terrain.

L'association et la commune ont ainsi arrêté pour l'année 2016 plusieurs aménagements pouvant servir de support aux chantiers d'insertion,

Reconstruction d'un mur de soutènement chemin de l'oratoire aux abords des tennis municipaux, aménagement en calade du chemin de la Reboune côté barrage, pour la réhabilitation du patrimoine bâti.

Les actions d'entretien du patrimoine naturel et de voirie auront lieu sur les sites suivants : chemin de l'oratoire, chemin de notre Dame, chemin du Mastaba, chemin de l'indienne, pluvial au droit de la propriété Aude, chemin de la Reboune, les bassins de décantation, chemin des Teisseires, notamment.

Tous ces aménagements réalisés profiteront aux habitants, aux enfants des écoles et aux touristes.

Je vous propose ainsi, dans ce cadre de continuer le partenariat noué depuis 2010 avec cette association et d'attribuer **une subvention de 12 300 €** à l'association Les Amis du Coudon, au titre de l'exercice 2016. Cette subvention est payée en deux parties :

- un versement en avril 2016
- un versement en octobre 2016

Afin de fixer les conditions d'intervention de cette association, je vous propose parallèlement de signer une convention entre la Commune et l'Association,

Le montant de la dépense est prévu à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2016 de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant total de **12 300 €** à l'association Les amis du Coudon dans le cadre du projet proposé d'embellissement de cadre de vie et du patrimoine de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat fixant les conditions de collaboration avec l'association

Madame ROCCHI : « est-il possible d'avoir la convention de partenariat ? Pour le chemin de la Reboune, le travail effectué est un beau travail mais les travaux à venir concernent de nombreux sites, ce qui va augmenter la durée des chantiers. D'autres pistes auprès des entreprises sociales type ESAT ont-elles été explorées ? »

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit cette année de travaux d'entretien, ce qui explique la baisse de la dotation : « Vous pouvez avoir accès à la convention de partenariat sans aucun problème. Sur la question des délais, nous avons fait le choix de travailler avec une association de réinsertion pour des motifs sociaux mais aussi financiers. Ces travaux n'auraient pas été réalisés dans d'autres conditions.

Délibération n°12/16 – Débat d'orientations budgétaires 2016 – Budget de l'eau

ROB : « Conformément à la législation, avant de vous présenter le projet de budget pour l'exercice 2016, nous devons débattre des orientations qui président à son élaboration. Ce

débat s'inscrit dans le contexte de l'évolution des finances publiques au niveau national et local. Il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale et une étape importante dans le cycle annuel budgétaire de notre service public de l'eau. Il s'inscrit également dans le contexte du futur transfert de la compétence à la CA TPM au 01/01/2020.

En 2016, comme toujours, les orientations prendront en compte et maintiendront la politique tarifaire qui place le prix de l'eau de notre commune en dessous de la moyenne nationale du prix pratiqué dans les communes de même strate.

La renégociation avec le titulaire de la nouvelle DSP a permis de diminuer la part de rémunération du fermier et donc le prix de l'eau tout en garantissant un niveau de qualité de service élevé et le renouvellement/renforcement des réseaux existants.

Cela représente un maintien de la facture 120 m³ part délégataire pour un compteur en diamètre DN15.

Le délégataire a à sa charge les travaux d'entretien et de réparation courante et la réalisation des branchements neufs.

Le Délégataire a à sa charge le renouvellement des branchements, des tronçons de canalisations inférieurs à 12 m (réparation de fuites) et des équipements : matériel électromécanique, systèmes de télésurveillance, et accessoires réseau.

Il prévoit pour ce faire une dotation de 67 000 € sur la durée du contrat qu'il s'engage à dépenser au minimum à 80%. Les économies effectuées en dessous de ce seuil seront reversées à la Collectivité.

Le délégataire a également à sa charge la réalisation d'un programme de travaux patrimonial échelonné sur la durée du contrat, d'un montant global de 400 000 €.

Je vous proposerai de ne pas augmenter notre taxe Communale qui s'élève à 0,20 € le m³.

Par ailleurs, en l'absence d'extension de l'urbanisation, aucun investissement de création de réseau ne sera nécessaire. »

Monsieur FERAUD : « qu'en est-il des 28% de taux de fuite ? »

Monsieur le Maire : « Nous le saurons au prochain rapport annuel. Sur ce point, il ne faut pas oublier que nous sommes un petit réseau et que la moindre fuite ou branchement sauvage a un impact relativement très important »

Le Débat d'Orientations Budgétaires – **Budget de l'eau – pour l'exercice 2016**, prévu par la loi, s'est déroulé ce jour.

Délibération n°13/16 – Personnel territorial – Prestations d'action sociale à compter du 1^{er} janvier 2016

Par délibération n°31/15 en date du **30 mars 2015**, le conseil municipal a revalorisé les taux des prestations d'action sociale aux agents titulaires et stagiaires, en position d'activité ou en position de détachement, travaillant à temps plein ou à temps partiel.

Les tarifs appliqués pour **l'année 2015**, restent inchangés et sont appliqués pour **l'année 2016**, comme suit :

PRESTATIONS	MONTANTS 2016
RESTAURATION	
· Prestation repas	1.22€
AIDE A LA FAMILLE	
· Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	22.71€
SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS	
En colonie de vacances	7.29€
· Enfants de moins de 13 ans	11.04€
· Enfants de 13 à 18 ans	
En centres de loisirs sans hébergement	
· Journée complète	5.26€
· Demi-journée	2.65€
En maisons familiales de vacances et gîtes	
· Séjours en pension complète	7.67€
· Autre formule	7.29€
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
· Forfait pour 21 jours ou plus	75.57€
· Pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3.59€
Séjours linguistiques	
· Enfants de moins de 13 ans	7.29€
· Enfants de 13 à 18 ans	11.04€
ENFANTS HANDICAPES	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de vingt ans (montant mensuel)	158,89€
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	20,69 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2016 de la commune.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un AVIS FAVORABLE à l'application de ces tarifs applicables au 1^{er} janvier 2016.

Délibération n°14/16 – Tarifs voyages San Remo et Vintimille

La commune envisage d'organiser QUATRE journées en Italie (Vintimille / San Remo) en 2016 pour les habitants de la commune. Le coût de la prestation du transport sera à la charge de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le coût du voyage par personne à 12 €.
- d'encaisser ces participations sur budget communal à l'article 70388.

III - QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions

._*_*_*_*._

Fin de la séance à 20h26

La secrétaire de séance

Signature des membres présents à la séance du 22 février 2016

NOMS	SIGNATURES
BARRE Jean-Paul	
BARRY DUPRE Magali	
BROCHEN Michelle	
CHESNAUD Sophie	
DAMILANO Sandrine	
DEMAI Claude	
DOURLET Christine	
FERAUD Jean- Philippe	
FEVRE Nathalie	
GERODEZ Michel	Procuration à M. MUSSO Ange
GOZZO Gabriel	Procuration à Mme MOGGIA Jeanne
JEAN Thierry	
LE TIEC Nicole	
LORENZINI Christine	Absente excusée

NOMS	SIGNATURES
MARTEL Christiane	
MEYRIEU Frédéric	
MOGGIA Jeanne	
MUSSO Ange	
NGUYEN VAN NUOI Richard	
OSPIZI Dominique	
REGNAUD jacqueline	
ROCCHI Marie- Claude	
ROMANI Gilles	Procuration à M. JEAN Thierry
ROUVIERE Jacques	
SIMIAN René	
VERGOS Josiane	
VIZIALE Jean-Marc	